



PRÉSENTATION DU GROUPEMENT



Groupement interquartiers de tranquillité
et de sûreté résidentielle



Sommaire

Présentation générale	p.1
Les bailleurs membres	p.3
Chiffres clés	p.4
Quelques mots de la direction	p.5
Secteurs d'activité	p.6
Organigramme des services	p.7
L'Académie du GITeS	p.8
Le Service de protection des vacants	p.10
Fonctionnement opérationnel	p.11



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Groupement interquartiers de tranquillité et de sûreté (GITeS) est une société anonyme de coordination créée en 2018, à l'initiative de deux bailleurs sociaux toulousains qui sont Patrimoine SA LANGUEDOCIENNE et le Groupe des Chalets, après agrément du Ministère en charge du Logement.

Aujourd'hui, le groupement est composé de sept organismes HLM.

Le montage de ce dispositif relève de l'obligation légale du bailleur d'assurer la tranquillité à ses locataires (art 1719 du Code civil) et de faire surveiller ses immeubles (art 271-1 du Code de la sécurité intérieure).

Les articles 614-1 et suivants du Code de la sécurité intérieure prévoient et encadrent les prérogatives de ce type de groupement.

Le dispositif a ainsi pour objectif général de lutter contre la défiance institutionnelle et le sentiment d'abandon ressenti par les habitants touchés par des troubles et des atteintes à leur cadre de vie.

Un des principes fondamentaux du groupement est de maintenir un lien étroit, quotidien, avec les bailleurs-membres pour adapter au mieux l'activité opérationnelle.

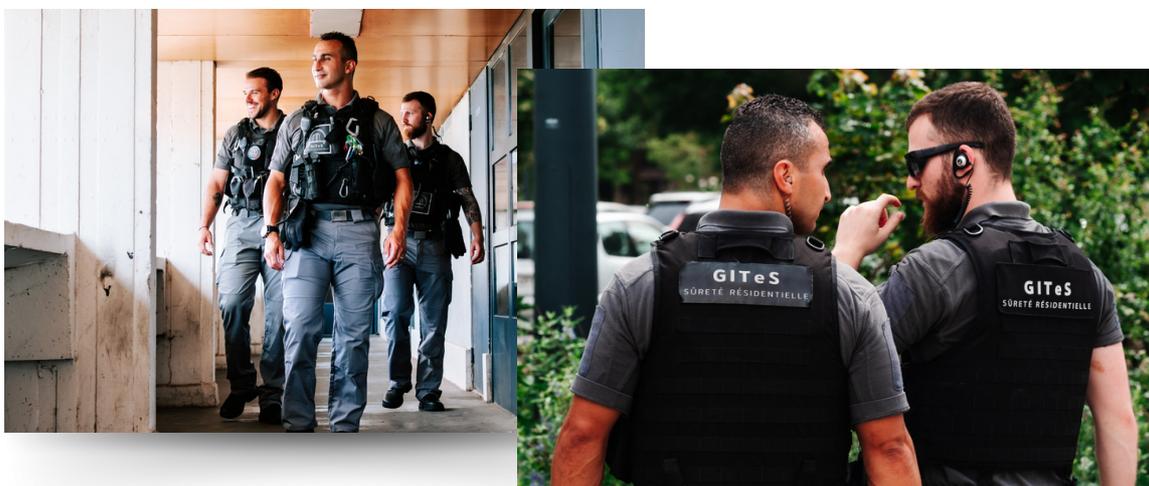
Cela permet aux agents de terrain de répondre de manière efficace et adaptée aux différentes situations qu'ils rencontrent.

Lors des rondes de surveillance, les missions principales du groupement sont les suivantes :

- entrer en contact avec les locataires et maintenir un lien
- assurer une présence visible, dissuasive et rassurante
- intervenir et faire cesser les troubles à la tranquillité
- assurer une veille technique

Nos agents adoptent une attitude exemplaire afin d'instaurer la **confiance**, le **respect** et la **proximité**.

Assermentés pour relever certaines infractions par procès-verbal transmis au Parquet, dotés d'armement de protection (catégorie D) et partenaires des forces de l'ordre dans le cadre notamment d'opérations coordonnées, les agents du GITeS sont totalement engagés dans la prévention des troubles et la lutte contre les nuisances, occupations des parties communes et dégradations.



LES BAILLEURS MEMBRES

02



ICF HABITAT



7 ESH bénéficiant des services de tranquillité résidentielle et du service de protection des vacants



2 OPH ont bénéficié des services de l'Académie du GITEs



LES CHIFFRES CLÉS

03

Depuis 2018, le GITeS contribue à la désescalade des tensions et à la tranquillité des locataires.



Statistiques 2023

QUELQUES MOTS DE LA DIRECTION

04



Jean-François NICOULES
Président

“

Notre objectif est de faire de notre groupement un acteur central de la tranquillité, améliorant le cadre de vie de nos locataires.



Rémi VINCENT
Directeur Général

“

Nous sommes là pour les locataires principalement, mettant en œuvre des actions dédiées à assurer la quiétude et la tranquillité de chacun.



Fabien MORVAN
Directeur général adjoint

“

En tant que maillon complémentaire, entre la police et les acteurs de la médiation, notre équipe intervient avec discernement, résolvant les conflits et favorisant le dialogue.



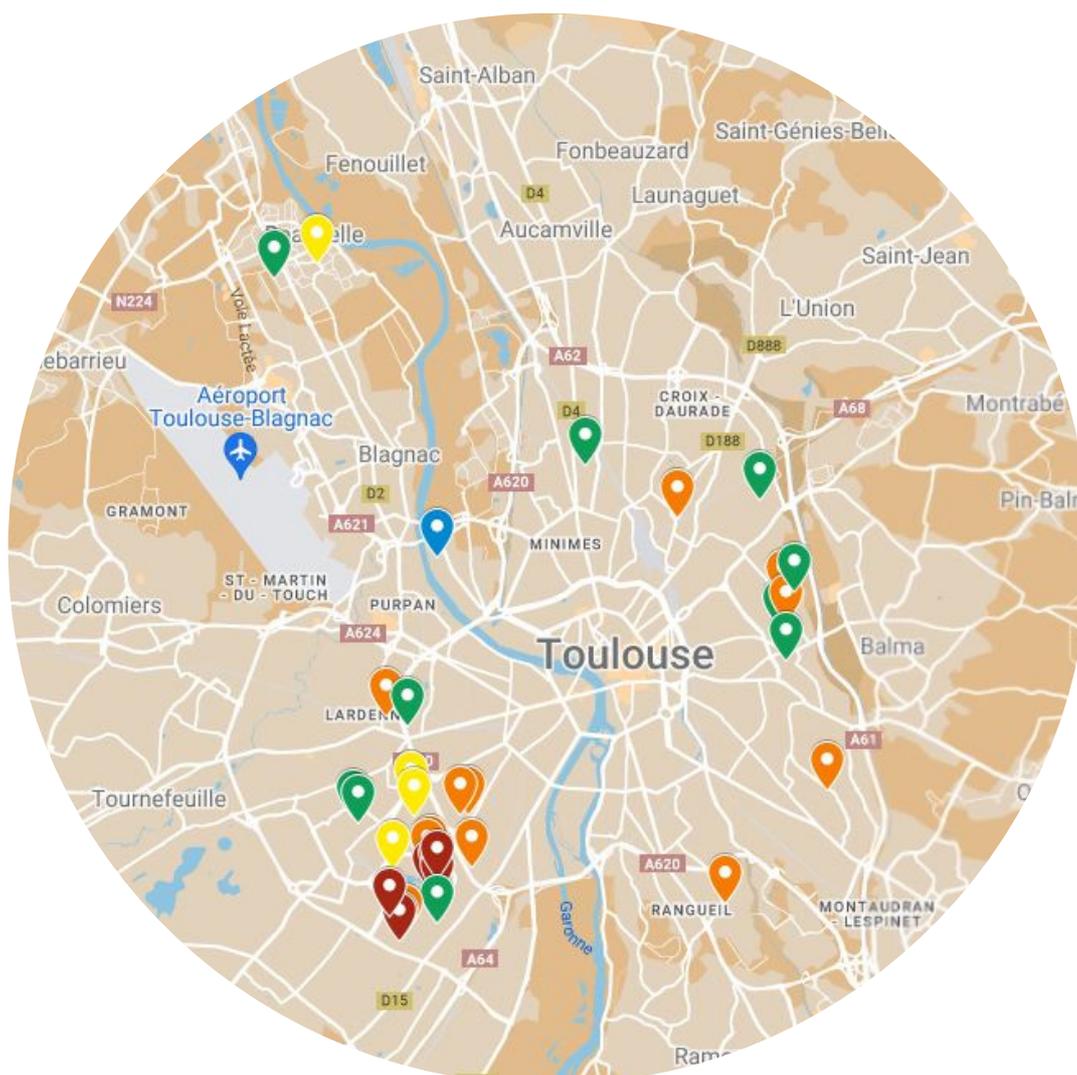
SECTEURS D'ACTIVITÉ

5 707 rondes de surveillance en 2023

77% sur le grand Mirail

15% sur l'Est et le Nord-Est (Soupetard, la Vache)

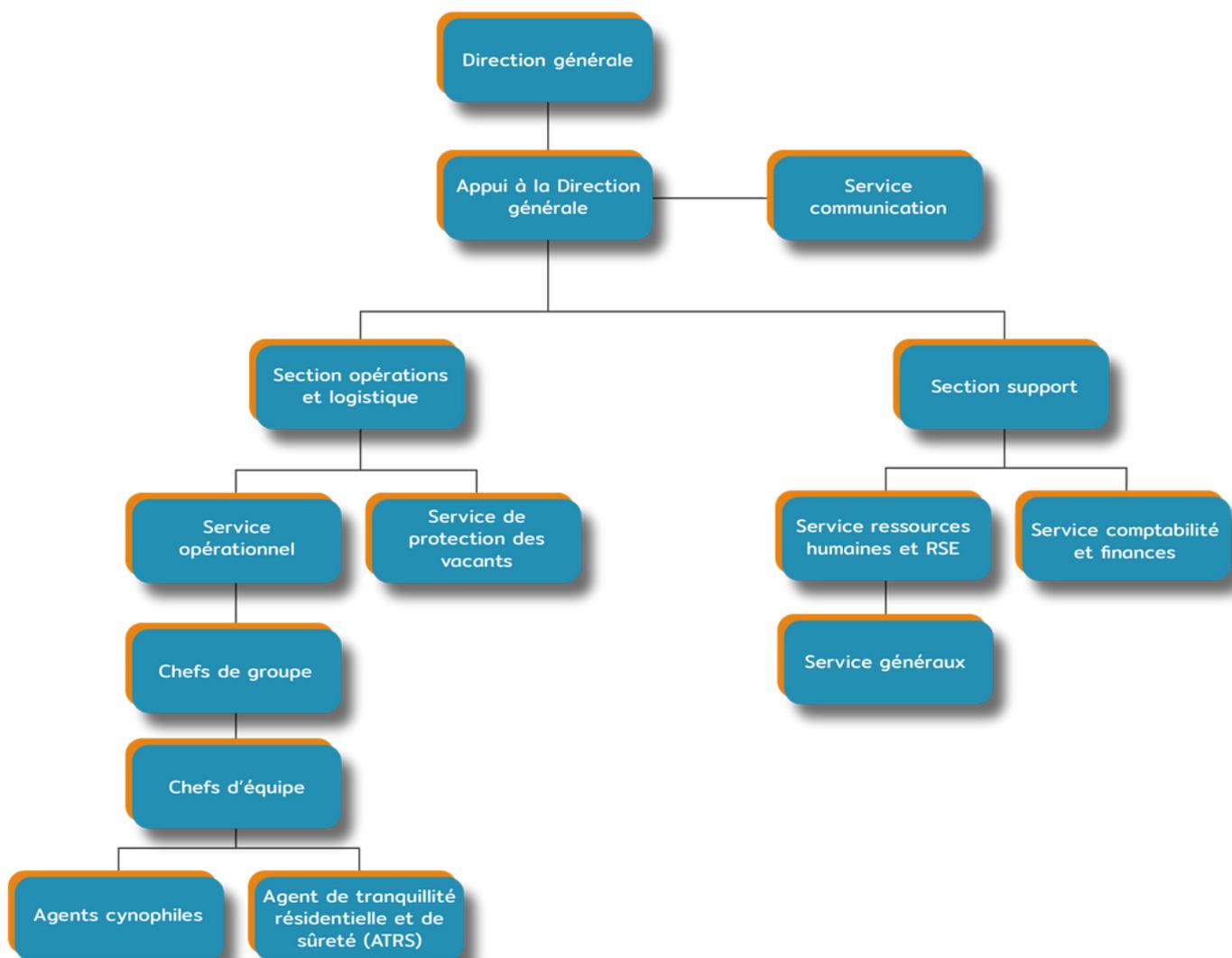
8% sur les autres quartiers et communes (Aussonne, Cornebarrieu, Cugnaux, Beauzelle)





06

ORGANIGRAMME DES SERVICES





L'Académie du GITeS



Depuis sa création en 2018, le GITeS, lors de ses missions quotidiennes de sûreté résidentielle, a été confronté à de multiples situations et a mis en place, pour ses agents, des formations adaptées aux réalités du terrain.

Il est apparu comme une évidence que cette expérience, devenue expertise, pouvait bénéficier à d'autres professionnels : l'Académie du GITeS a vu le jour.

L'Académie propose des formations dans différentes thématiques :

- ✓ Conseil et ingénierie en sûreté et tranquillité résidentielle
- ✓ Secourisme
- ✓ Management et encadrement
- ✓ Formations juridiques
- ✓ Gestion du stress et des conflits



Une équipe d'experts



Nos formations sont assurées par des cadres et experts du GITEs, en contact quotidien avec la réalité du terrain.

Rémi VINCENT

Titulaire de l'unité d'enseignement «pédagogie initiale et commune de formateur»

Master en sciences politiques, spécialité politique et sécurité

Directeur général

Fabien MORVAN

Titre professionnel de niveau 5 - Formateur professionnel pour adultes

Diplômé de l'état-major de la Gendarmerie

Ancien officier supérieur de gendarmerie et OPJ

Directeur général adjoint

Xavier ALBOUZE

Ancien gendarme en unité spécialisée, formateur en techniques d'intervention

Titre professionnel de niveau 5 - Formateur professionnel pour adultes

Chef de service opérationnel

Franck RODRIGUEZ

Chef de groupe opérationnel depuis 2021

Titulaire diplôme de Protection civile et SST

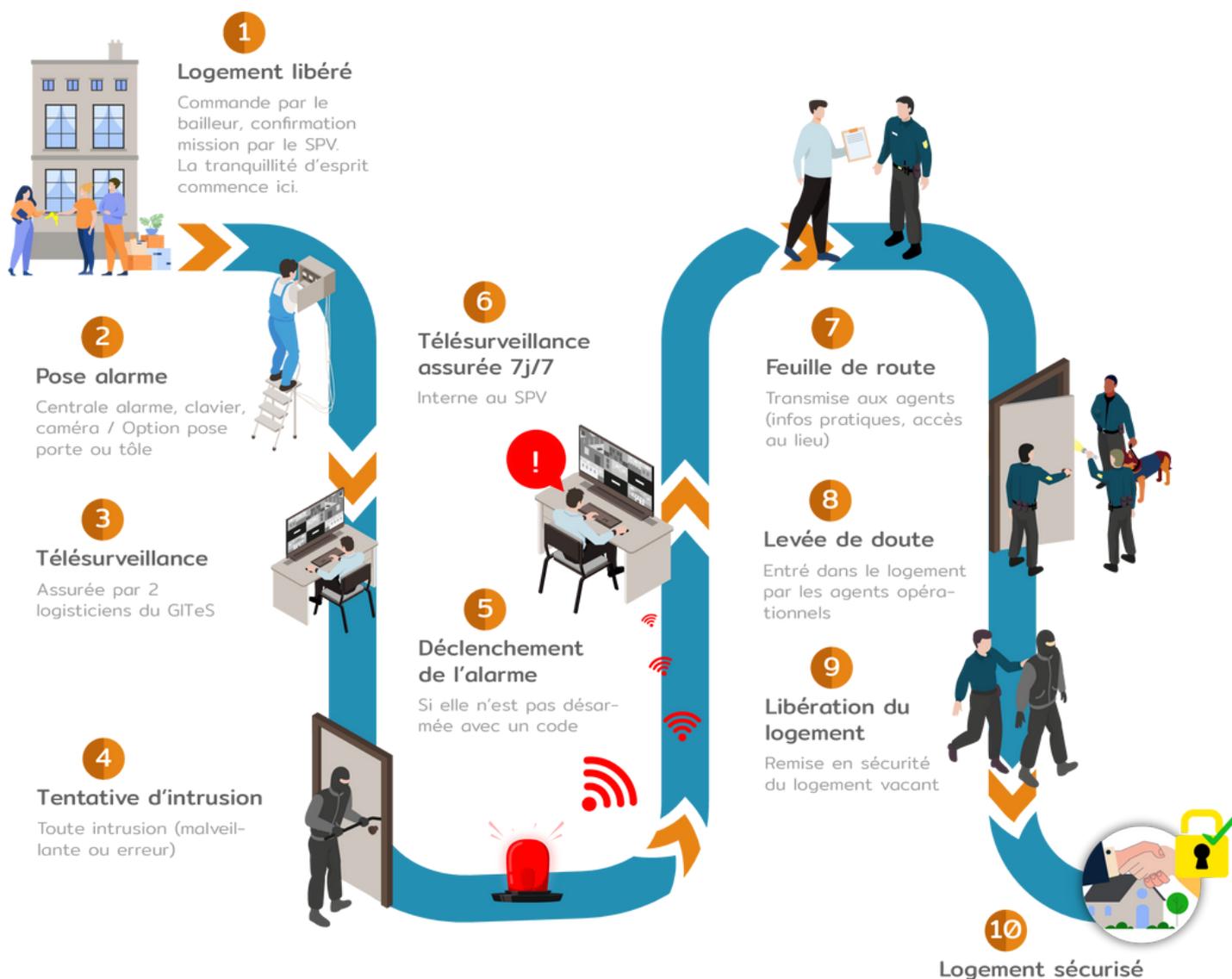
Titulaire du diplôme de formateur d'incendie et d'évacuation

Chef de groupe

SERVICE DE PROTECTION DES VACANTS

1 000 logements protégés par le GITeS depuis 2020

20 tentatives de squats évitées chaque mois





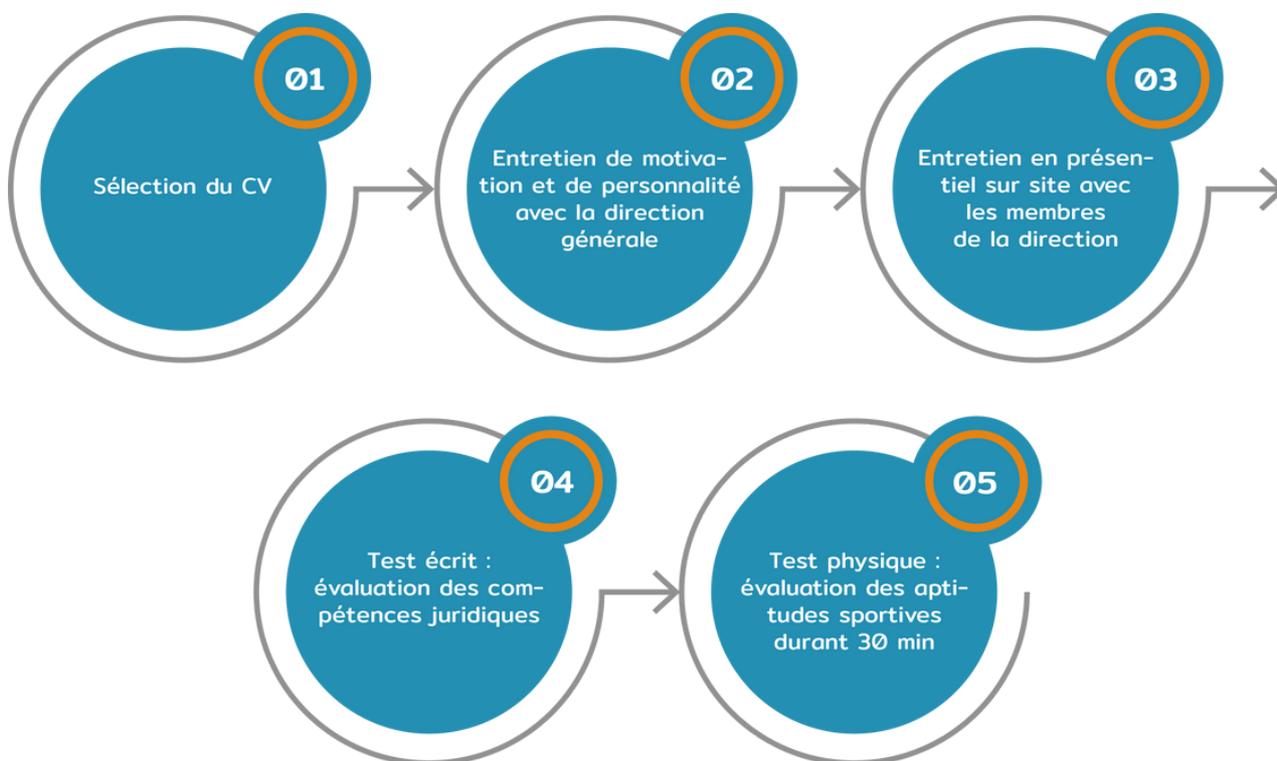
FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL

RECRUTEMENT

La procédure de recrutement est exigeante, dans l'objectif partagé avec les bailleurs et les autorités qui est :

- ↳ d'éloigner les candidatures n'étant pas en phase avec l'esprit du **groupement** (maîtrise de la propriété du bailleur, fermeté des évictions, dialogue et exemplarité).
- ↳ de s'assurer des capacités psychologiques, juridiques et physiques des candidats.

Ainsi, la procédure de recrutement et d'intégration de tout agent de tranquillité résidentielle est la suivante :



Il est observé au GITES qu'une majorité des opérationnels ont un lien avec les forces de l'ordre, l'armée ou les pompiers (retraités, en disponibilité, réservistes ou volontaires)

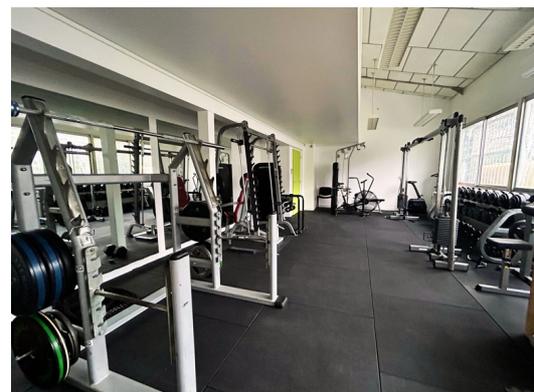
↳ **56 % du personnel** au 01 janvier 2024



FORMATIONS ET POLITIQUE SOCIALE

Si le candidat passe avec succès ces tests, il intègre le groupement et bénéficie de 7 jours de formation initiale.

Par ailleurs, l'agent entrant est soumis au contrôle administratif de la Préfecture dans le but d'obtenir l'autorisation individuelle du port de l'armement.



100 % de CDI à temps complet



Rémunération plus élevée que la moyenne de la branche



Dialogue social direct (réunions mensuelles entre la direction et les salariés)



Primes collectives et individuelles au mérite



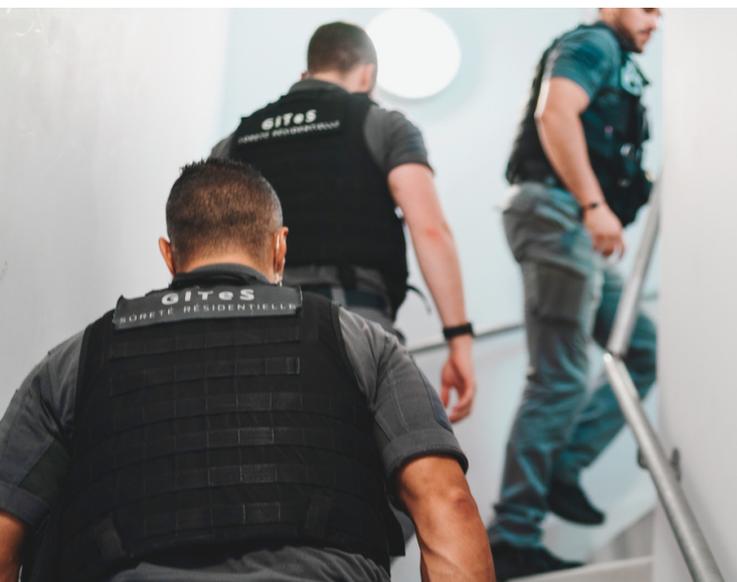
Accès libre à la salle de sport sur site



Activités de cohésions organisées tous les ans

FONCTIONNEMENT DES RONDES

Les vacances débutent par un briefing des chefs de groupe orchestré par les responsables opérationnels. Les vacances se déroulent en général dans l'après-midi et la première partie de la nuit.



15

—
résidences sont
surveillées chaque
soir en moyenne



Fonctionnement opérationnel

L'un des atouts principal du GITeS réside dans l'encadrement du personnel opérationnel.

Les chefs de groupe, présents physiquement sur le terrain tout au long de la vacation, prennent la direction d'un dispositif composé de plusieurs équipes (entre 12 et 16 agents). Ils ont le statut d'agent de maîtrise.

Les chefs d'équipe assurent l'encadrement d'une équipe de 2 à 6 agents.

Assermentation

L'article 30 de la loi n°2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés a créé une nouvelle prérogative pour nos agents : pouvoir constater par procès-verbal certaines infractions portant atteinte aux immeubles sous surveillance, et donc au cadre de vie des locataires du parc social.

Les agents doivent être agréés par le préfet et prêter serment devant le Tribunal judiciaire.

Le décret d'application, précise les conditions d'habilitation et d'exercice des agents et liste les infractions qu'ils peuvent constater :

- 

Menace de destruction, de dégradation ou de détérioration n'entraînant qu'un dommage léger prévu à l'article R. 631-1 du code pénal.
- 

Non-respect de la réglementation en matière de collecte d'ordure prévue à l'article R. 632-1 du code pénal.
- 

Menace de destruction, de dégradation ou de détérioration ne présentant pas de danger pour les personnes, prévue à l'article R. 634-1 du code pénal.
- 

Abandon d'ordure et épanchement d'urine prévus à l'article R. 634-2 du code pénal.
- 

Destruction, dégradation ou détérioration d'un bien dont il résulte un dommage léger, prévue à l'article R. 635-1 du code pénal.
- 

Abandon d'épave ou d'ordure transportée à l'aide d'un véhicule prévu à l'article R. 635-8 du code pénal.

LES PARTENARIATS



Le groupement est considéré comme véritable partie prenante du continuum de sécurité, de la stratégie partenariale et de la prévention des troubles. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires institutionnels.

Avec l'appui institutionnel de la Préfecture, de la Métropole et de la Ville, le groupement est un partenaire fortement ancré dans l'environnement professionnel de la prévention et de la tranquillité.

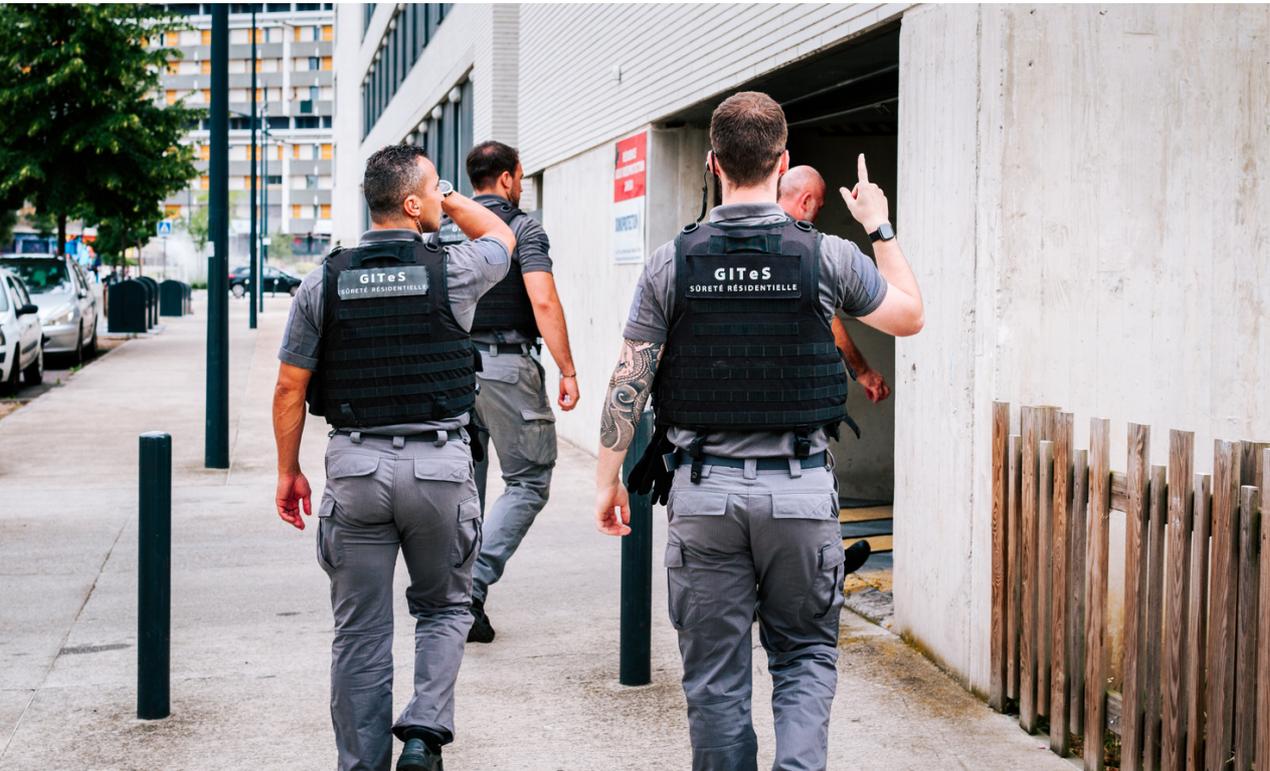
Ces relations se concrétisent par une intégration à divers groupes de travail tels que :

- Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Toulouse Métropole ;
- Conseil Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville de Toulouse et de Cugnaux ;
- Assises métropolitaines de la sécurité ;
- Rédaction du Contrat de Ville ;
- Groupes de Partenariat Opérationnels dirigés par la DIPN ;
- Réunions interservices hebdomadaires dirigées par la DIPN ;
- Organisations d'interventions coordonnées avec la DIPN, la Gendarmerie et la Police municipale de Toulouse.





GITEs
SÛRETÉ RÉSIDENTIELLE



Au service des locataires, pour leur tranquillité

 gites-surete.fr

 @Groupement interquartiers de tranquillité et de sûreté

 contact@gites-surete.fr